POLITIQUE
DES DROITS DE L'HOMME
CONTENUR
2025

CONTENUR

CONTENUR

Sommaire

01. Introduction 3

02. Champ d'application 3

03. Engagements en matière de droits de l'homme pour une activité durable 3

04. Canal de signalement et de réclamation 4

05. Mise en œuvre et suivi 4

06. Engagement d'amélioration continue 5

07. Entrée en vigueur et mises à jour 5

08. Contrôle des modifications 5

CONTENUR

01.

INTRODUCTION

La présente Politique des droits de l'homme définit et renforce l'engagement du Groupe CONTENUR (ci-après également dénommé « le Groupe » ou « CONTENUR ») à respecter les droits de l'homme (ci-après « DDH »). Cet engagement repose sur les principes éthiques et la culture d'entreprise qui guident nos activités et vise à contribuer activement à un développement durable, équitable et inclusif.

Cette politique s'inscrit dans l'engagement de CONTENUR en faveur d'une conduite éthique, déjà reflété dans le Code éthique et dans d'autres politiques d'entreprise qui protègent, directement ou indirectement, les droits fondamentaux des personnes.

02.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les activités de CONTENUR et est par conséquent obligatoire pour tout le personnel fournissant des services à CONTENUR dans l'ensemble des territoires où le Groupe est présent, indépendamment de son niveau hiérarchique.

Elle s'étend également à toutes les personnes ou entités qui entretiennent une relation de collaboration étroite ou permanente avec CONTENUR et qui adhèrent ou doivent respecter les principes énoncés dans la présente politique en raison de la nature ou de la finalité de leurs activités.

03.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME POUR UNE ACTIVITÉ DURABLE

L'objectif principal de cette politique est de promouvoir et de garantir le respect, par le Groupe CONTENUR, des droits humains reconnus par la législation en vigueur et les traités internationaux de référence.

À cet égard, chez CONTENUR, nous adoptons les principes d'action suivants :

- **Interdiction et rejet de toute forme de travail et/ou d'esclavage des enfants, de travail forcé et/ou réalisé sous contrainte, d'esclavage** (y compris les pratiques associées à l'esclavage moderne), **de servitude et de traite des êtres humains** dans les activités du Groupe.
- **Nous encourageons la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances afin de contribue**r au bien-être des professionnels et de leurs familles **en favorisant un environnement de travail sûr, diversifié et inclusif.** Nous établissons comme piliers fondamentaux du Groupe l'égalité des chances, la diversité, le respect des personnes et la non-discrimination (fondée sur la race, le sexe, l'âge, la langue, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, l'opinion, l'origine, la situation économique, la naissance, l'affiliation syndicale ou toute autre circonstance personnelle ou sociale). Nous accordons une attention particulière à la garantie de l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi, de conditions de travail et de rémunération.
- Nous rejetons toute forme de harcèlement, de menace ou d'intimidation, qu'elle soit verbale, physique, sexuelle ou psychologique, au sein de l'environnement de travail.
- Nous nous engageons à fournir **un environnement de travail sûr et sain grâce** à l'adoption de procédures et de réglementations en matière de santé et de sécurité au travail. Nous mettons régulièrement à jour nos mesures de prévention des risques professionnels à tous les niveaux d'activité, les gérons de manière

intégrée et veillons à ce que l'ensemble du personnel les connaisse et les respecte conformément à la réglementation applicable. En outre, nous poursuivons l'objectif d'atteindre zéro accident. Ces exigences en matière de bien-être au travail doivent être comprises non seulement d'un point de vue physique, mais aussi sous l'angle de la santé mentale de nos collaborateurs.

- Nous garantissons la liberté syndicale et d'association, le droit de grève et la négociation collective comme piliers fondamentaux du respect des droits du travail. Nous encourageons également activement la **liberté d'expression** de tous les professionnels de notre Groupe, en garantissant un environnement dans lequel ils peuvent exprimer leurs opinions sans crainte de représailles.
- Nous adoptons les mesures nécessaires pour garantir le traitement approprié des données personnelles des collaborateurs, conformément à la législation en vigueur en matière de confidentialité et de protection des données, afin d'assurer le respect absolu de ces droits fondamentaux.
- Nous encourageons activement des mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de nos collaborateurs, dans la mesure du possible compte tenu de leur activité. Nous appliquons des pratiques équitables **garantissant le droit à la déconnexion** numérique et établissons un cadre strict dans lequel les horaires de travail, les périodes de repos et les conditions de travail respectent la législation du travail en vigueur. Nous favorisons également la mise en œuvre d'initiatives destinées à promouvoir le bien-être physique et émotionnel de toutes les personnes qui composent notre organisation.
- CONTENUR s'engage en faveur du talent et du développement professionnel de ses collaborateurs. À cet effet, nous nous engageons à offrir une formation continue favorisant le développement des compétences techniques et humaines de nos professionnels, leur permettant d'exercer leurs fonctions en toute sécurité, de progresser professionnellement, de s'adapter aux besoins changeants du monde du travail et de connaître leurs droits et obligations en matière de droits de l'homme dans le cadre professionnel.
- Nous maintenons un engagement ferme en faveur de l'amélioration des droits sociaux dans toutes les régions où nous opérons, en contribuant, dans la mesure de nos possibilités, à la construction d'une société plus juste et plus égalitaire. Nous reconnaissons le droit des communautés locales au bien-être et à un environnement sain comme un droit fondamental à part entière, qui doit être pleinement respecté dans le cadre de nos activités.
- Nous promouvons le respect et la défense des droits de l'homme tout au long de notre chaîne d'opérations. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre un système d'homologation et de contrôle de nos fournisseurs et partenaires afin de garantir qu'ils agissent dans le strict respect des droits de l'homme reconnus par la législation nationale et internationale en vigueur.

04.

CANAL DE SIGNALEMENT ET DE RÉCLAMATION

Nous mettons à la disposition de l'ensemble de notre personnel et de nos partenaires le Canal Éthique (https://contenurgroup.integrityline.com) en tant que mécanisme confidentiel et sécurisé permettant de signaler toute suspicion fondée ou connaissance d'infractions liées aux engagements établis dans la présente politique.

Pour plus d'informations sur son fonctionnement, veuillez consulter la Politique du Canal Éthique du Groupe.

05.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Afin de garantir la mise en œuvre et le suivi appropriés des dispositions établies dans la présente politique, le Comité de Direction mettra en place une procédure de suivi et de reporting périodique.

Le Comité de Direction recevra périodiquement des informations sur les mesures et procédures adoptées par les sociétés du Groupe afin de mettre en œuvre et de vérifier le respect effectif des engagements de CONTENUR en matière de droits de l'homme pour une activité durable.

CONTENUR

06.

ENGAGEMENT D'AMÉLIORATION CONTINUE

La Direction de CONTENUR s'engage dans un processus d'amélioration continue de la Politique des droits de l'homme mise en œuvre, en définissant les actions nécessaires, en désignant les responsables et en affectant les ressources requises à cette fin.



07.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET MISES À JOUR

La présente politique entrera en vigueur dès son approbation par le Comité de Direction, qui devra approuver toute adaptation ou amélioration qui y serait apportée.

08.

CONTRÔLE DES MODIFICATIONS

RÉVISION	DATE	HISTORIQUE DES MODIFICATIONS
0	16/05/25	Rédaction et approbation

CONTENUR